

## LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

### CANADAIR—L'INCIDENCE DES PERTES FINANCIÈRES

**M. Charles Mayer (Portage-Marquette):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a trait aux pertes de Canadair qu'ont dit s'élever à 1.4 milliard. Pour la plupart des Canadiens, un milliard c'est beaucoup d'argent. Pour envisager l'affaire d'un certain point de vue une somme de 1.4 milliard signifierait qu'au Manitoba, par exemple, le niveau d'imposition diminuerait de moitié de ce qu'il est actuellement durant un an. Le premier ministre dira-t-il à la Chambre comment le gouvernement donne la priorité à des dépenses aussi élevées quand on réclame si souvent l'aide financière du gouvernement à divers programmes?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député se rend évidemment compte que cette perte ne constituait pas une dépense prioritaire du gouvernement. C'est une perte malencontreuse que devront essuyer les contribuables de toutes les provinces et c'est fort regrettable. Un gouvernement responsable maintenant—et j'estime qu'une opposition responsable, si nous en avons une, devrait faire de même—doit se demander: «Allons-nous liquider l'entreprise? La laissons-nous périr à cause de ces incidents regrettables? Ou tenterons-nous de la préserver et de la mieux gérer?» Pour le moment, le gouvernement a choisi cette dernière solution. L'opposition ne semble pas avoir fait un choix. Elle n'ose pas dire que nous devrions la laisser déperir. Elle se lamente au sujet du passé. Elle n'a aucun projet d'avenir, comme on a pu le constater durant la campagne des candidats à la direction du parti.

\* \* \*

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

### LE CONFLIT CONCERNANT LES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN DE LA CÔTE OUEST

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle a trait à la fermeture possible des ports céréaliers de la côte ouest ainsi qu'à notre important commerce céréalier, qui représente 5 milliards de dollars par année. Vendredi dernier, nous avons suggéré à la Chambre que le juge Emmett Hall pourrait agir comme médiateur dans ce conflit. Hier, le syndicat aurait applaudi à l'idée que M. Hall soit nommé médiateur spécial...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nystrom:** Madame le Président, pourriez-vous faire taire les pies qui jacassent là-bas?

Comme le gouvernement hésite à intervenir dans le conflit, le ministre proposera-t-il au moins le nom de M. Hall comme médiateur spécial aux deux parties en cause et les laissera-t-il décider si elles accepteront cette solution au conflit qui risque de faire tellement de tort à l'économie de l'Ouest?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, quand le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a répondu à une question là-dessus au nom du ministre du

## Questions orales

Travail, il y a une semaine ou quatre ou cinq jours, il a très bien expliqué, à mon avis, que c'est aux employeurs et aux employés qu'il appartient de régler ces conflits ouvriers. De toute évidence, le ministère du Travail estime qu'il vaut mieux pour l'instant laisser les parties en cause s'occuper de ce problème. C'est la décision qu'il a prise pour l'instant.

J'ai lu dans les journaux qu'au dire du syndicat, il n'était nullement question de faire grève et que les employeurs, d'après ce qu'ils ont dit, n'avaient pas l'intention de recourir à un lock-out. Le ministère du Travail en a donc conclu que les deux parties étaient prêtes à en arriver à un compromis. Même si je trouve que la proposition de mon honorable ami en vue de nommer le juge Hall médiateur a du bon, le député doit accepter la décision qui a été prise. Puisque les deux parties en cause semblent vouloir s'entendre, nous devrions leur en donner l'occasion.

### ON DEMANDE LA MÉDIATION

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Madame le Président, le syndicat a réclamé un médiateur à plusieurs reprises et il veut bien maintenant accepter le juge Hall. Les sociétés céréalères ne se sont pas élevées contre cette idée. Notre parti et le parti conservateur ont tous deux demandé la médiation. Les habitants de l'Ouest veulent la même chose. Quand le gouvernement va-t-il intervenir? Quand le ministre montrera-t-il un peu de compassion pour les habitants de l'Ouest? A-t-il l'intention de sacrifier l'Ouest encore une fois? Qu'attend-il pour agir?

**M. Nielsen:** De façon réfléchie.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, la question du député semble reposer sur l'hypothèse que les parties en cause n'ont pas l'intention de s'entendre et que le ministère du Travail a pris la mauvaise décision. Tout ce que je peux dire au député, c'est qu'on m'a dit que le ministère surveillait de très près ce qui se passe. Un certain R. Kelly, qui s'y connaît dans les questions de ce genre, est déjà sur place. Il surveille la situation.

\* \* \*

## L'ÉNERGIE

### L'APPROVISIONNEMENT DES PROVINCES MARITIMES EN GAZ NATUREL

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Entre autres promesses non tenues depuis les dernières élections fédérales, le gouvernement s'était fermement engagé à rendre les provinces Maritimes autonomes sur le plan énergétique grâce au gaz naturel, d'ici 1983, c'est-à-dire cette année. Comment le ministre explique-t-il que le gouvernement puisse dilapider des centaines de millions de dollars, sans doute même plus de 2 milliards, dans le cas de Canadair Ltée., alors qu'il lui coûterait moins cher de résoudre les problèmes énergétiques de toute une région qui bénéficierait, par la même occasion, d'énormes retombées sur le plan de l'emploi et de l'économie?